

À Washington, le 19/06/26

Monsieur le Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

Monsieur le Ministre,

J'ai pris connaissance de votre courrier en date du 2 juin 2026. Vous comprendrez qu'il ne puisse pas satisfaire les policiers en poste à l'étranger. La question de leur couverture santé ne peut pas être repoussée sine die.

Confronté à une problématique comparable, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a fait quant à lui le choix de se préoccuper de ses agents. Il a su reconnaître les erreurs commises lors de l'élaboration du dispositif PSC. Il a organisé une commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) extraordinaire le 1er juin 2026. A cette occasion, un avenant a été validé à l'unanimité. Applicable à compter du 1er septembre 2026, il porte à 100% (au lieu de 90%) le taux de remboursement des frais d'hospitalisation (urgente ou programmée), de maternité (grossesse et accouchement) et de soins ambulatoires.

Dans le même temps, le ministère de l'Intérieur reste au point mort, sans qu'aucune décision ne soit prise, au préjudice de vos policiers à l'étranger.

Le Comité Social d'Administration Ministériel organisé cette semaine a permis de remettre une nouvelle fois le sujet sur la table, révélant par la même occasion l'immobilisme de notre ministère et la proactivité d'un autre. Dans le cadre de cette instance et en accord avec le SNPE, l'UNSA a porté la voix de nos adhérents et dénoncé l'iniquité de traitement avec les agents du MEAE en matière de PSC.

Votre Secrétaire Général a pris acte de cette déclaration. Face aux arguments présentés, il annonçait vouloir vérifier préalablement les termes de l'avenant et qu'après confirmation de son existence juridique le ministère pourrait enfin solliciter la MGEN afin que vos policiers puissent bénéficier des mêmes dispositions.

Nous considérons que ce raisonnement pose question. En effet, devons-nous en déduire que sans bénéficier d'un mentorat du MEAE, sans sa démonstration pédagogique en matière de gestion RH, votre administration n'aurait jamais engagé de démarches auprès de la MGEN ? Il est bien sûr pertinent de s'inspirer de bonnes pratiques avant d'agir, mais pourquoi alors n'avoir pas pris, dès janvier 2026, l'exemple de la couverture proposée aux gendarmes pour en accorder le bénéfice aux policiers ?

Comme vous l'avez compris, cette revendication est une pierre angulaire de notre action syndicale. Nous serons particulièrement attentifs aux débats lors de la prochaine CPPS qui doit avoir lieu dans les prochaines semaines et nous vous indiquons dès maintenant souhaiter obtenir la copie de son futur procès-verbal.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette question essentielle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Eric BERTHILLIER
Secrétaire Général du SNPE